

AU MENU

→ Les travailleurs étrangers temporaires : une présence importante dans le secteur bioalimentaire du Québec

La contribution des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires (TET) à l'industrie bioalimentaire du Québec est devenue, au cours des années, essentielle à la vitalité de ce secteur d'activité. En effet, le milieu agricole est aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre locale, peu ou pas disponible pour occuper les emplois saisonniers qui sont offerts. Le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) devient alors un élément incontournable pour les producteurs agricoles.

Le Québec a accueilli 12 902 TET dans différents secteurs en 2014

En 2014, parmi les personnes qui ont bénéficié d'un permis de travail pour le Canada par l'entremise du PTET, toutes industries confondues :

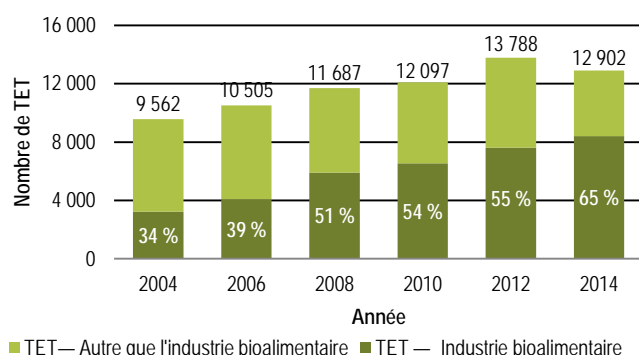
- près de 14 % ont été accueillies au Québec (12 902 permis de travail délivrés);
- 21 % en Alberta;
- 21 % en Colombie-Britannique;
- Environ 37 % en Ontario.

De fait, le nombre de permis de travail remis par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour l'embauche de TET au Québec a connu une croissance de 35 % au cours des 10 dernières années, en passant de 9 562 permis en 2004 à 12 902 en 2014.

Le secteur bioalimentaire mobilise 65 % des TET reçus au Québec

En parallèle, la présence des TET dans le secteur bioalimentaire québécois n'a cessé de s'accroître. Ainsi, 34 % des permis délivrés au Québec en 2004 (3 225 titulaires) l'ont été pour des TET employés dans l'industrie bioalimentaire; cette proportion a augmenté à 65 % en 2014, pour atteindre un total de 8 415 TET. Il s'agit d'une croissance de 161 % en 10 ans.

FIGURE 1 – NOMBRE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET) AU QUÉBEC, SELON L'INDUSTRIE, DE 2004 À 2014



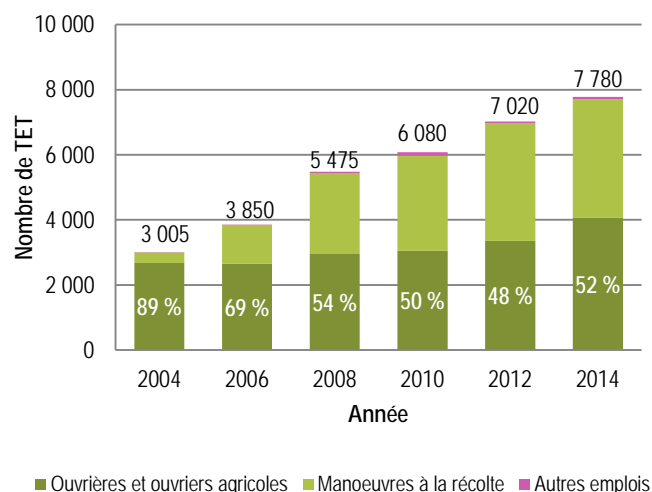
La contribution des TET se manifeste surtout dans l'agriculture

Le secteur agricole est de loin celui qui a le plus recours au PTET. En effet, en 2014, on recensait 7 780 titulaires de permis liés au PTET qui exerçaient différentes fonctions dans l'agriculture au Québec; ce nombre représentait 60 % des titulaires de permis, tous secteurs confondus. De ce nombre de TET à l'œuvre dans l'agriculture :

- 52 % travaillaient comme ouvriers agricoles (4 065 TET);
- 47 % étaient des manœuvres à la récolte (3 645 TET);
- 1 % occupaient d'autres postes (70 TET).

L'effectif des TET embauchés pour les récoltes a été multiplié par 11 en 10 ans. Peu présents en 2004 (320 titulaires), ce sont maintenant 3 645 titulaires de permis qui travaillent comme manœuvres à la récolte.

FIGURE 2 – PROGRESSION DU NOMBRE DE TET DANS L'AGRICULTURE AU QUÉBEC, DE 2004 À 2014



Aujourd'hui, le Guatemala et le Mexique sont les deux principaux pays d'origine des travailleurs étrangers temporaires dans l'industrie bioalimentaire québécoise. En 2014, près de 97 % des TET employés à titre de manœuvres à la récolte venaient du Guatemala. Le nombre de titulaires de permis qui travaillent comme manœuvres à la récolte a crû sensiblement à la même vitesse que le nombre de TET guatémaltèques, tous secteurs confondus.



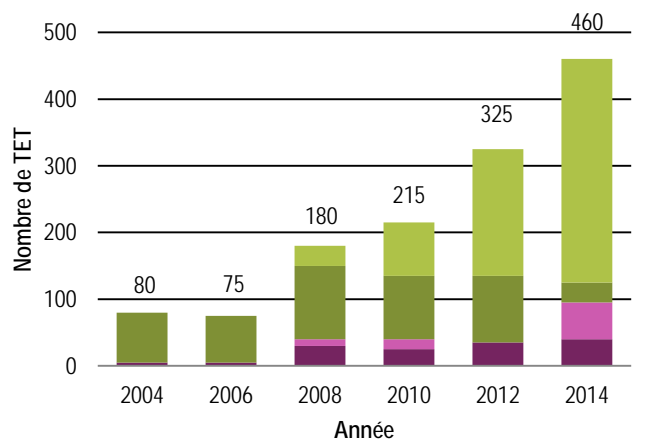
La transformation alimentaire : un employeur de plus en plus important pour les TET

Au cours des 10 dernières années, la présence des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de la transformation alimentaire s'est également accrue. En effet, de 2004 à 2014, le nombre de permis de travail délivrés pour ce secteur d'activité est passé de 80 à 460. Parmi les personnes visées, en 2014 :

- 73 % travaillaient comme manœuvres dans l'industrie de la transformation alimentaire;
- 7 % occupaient un poste de boulanger-pâtissier;
- 12 % étaient des ouvriers dans les usines de transformation de poissons et de fruits de mer;
- 9 % exerçaient d'autres emplois dans l'industrie.

Ainsi, le nombre de travailleurs étrangers temporaires qui étaient des manœuvres dans le secteur de la transformation alimentaire est passé de 25 en 2007 à 335 en 2014, l'année 2007 étant la première année où l'on faisait appel à des TET dans ce secteur.

FIGURE 3 – ÉVOLUTION DE TET DANS LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AU QUÉBEC, DE 2004 À 2014



- Manœuvres dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes
- Boulangères-pâtisseries et boulangers-pâtisseries
- Ouvrières et ouvriers dans les usines de transformation de poisson et de fruits de mer
- Autres emplois

Malgré une part plus modeste que l'agriculture pour ce qui est de l'embauche de TET, la transformation alimentaire a tout de même intensifié sa participation. En 2004, à peine 1 % des permis délivrés au Québec l'ont été pour des TET embauchés dans le secteur de la transformation alimentaire, mais, en 2014, cette proportion avait augmenté à 4 %.

Au mois de février 2016, le gouvernement fédéral a assoupli les règles de recrutement pour les entreprises saisonnières, ce qui permet dorénavant aux entreprises agroalimentaires d'embaucher du personnel sans se limiter quant au nombre de travailleurs nécessaires, du moment qu'ils sont engagés pour une période de 180 jours ou moins. Cette annonce récente saura satisfaire les entreprises de transformation alimentaire, puisque celles-ci avaient été touchées par les modifications apportées aux programmes en 2014.

Un phénomène qui n'est pas unique au Québec

La croissance de l'effectif des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur bioalimentaire se fait ressentir partout au Canada. Certains indicateurs font foi de cette croissance, tels que le nombre de demandes d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) formulées en vertu du PTET. En effet, avant qu'un permis de travail soit délivré pour un travailleur étranger temporaire, l'employeur doit demander une étude d'impact sur le marché du travail. Une EIMT qui se révèle positive indique que le travailleur étranger comble un besoin réel et qu'aucun travailleur canadien n'est disponible pour faire le travail.

Au Canada, de 2008 à 2014, le nombre de demandes d'EIMT qui ont abouti à un résultat positif dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse a ainsi augmenté de 35 %, soit de 34 550 à 46 804 demandes. Dans la même période et dans le même secteur, le nombre de demandes d'EIMT en provenance du Québec qui se sont conclues de manière positive a crû de 71 %, alors que le nombre de demandes au résultat positif provenant de l'Ontario a connu une hausse de 25 %.

NOMBRE DE DEMANDES D'ÉTUDE D'IMPACT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU RÉSULTAT POSITIF DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA FORESTERIE, DE LA PÊCHE ET DE LA CHASSE*, DE 2008 À 2014

	2008	2010	2012	2014
Ontario	19 656	19 368	20 202	24 483
Québec	5 545	7 121	7 038	9 466
Canada	34 550	34 741	39 414	46 804

* Secteur défini selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 11).

Source : Emploi et Développement social Canada; compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Sources :

- Citoyenneté et Immigration Canada, gouvernement du Canada, « Faits et chiffres 2014 : Aperçu de l'immigration – Résidents temporaires » [En ligne] (<http://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/052642bb-3fd9-4828-b608-c81dff7e539c>) (Consulté le 25 novembre 2015).
- Citoyenneté et Immigration Canada, « Québec (province de destination envisagée) – Titulaires de permis de travail du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) selon le programme et les professions envisagées sélectionnées et l'année signée, de 2004 à 2014 » (tableaux), octobre 2015.
- Gouvernement du Canada, « Statistiques sur les études d'impact sur le marché du travail 2007-2014 » [En ligne] (http://www.edsc.gc.ca/fr/rappports/travailleurs_etrangers/2014/statistiques_annuelles_eimt/secteur_industriel.page) (Consulté le 6 avril 2016).